



## Mon info **prof de lycée pro**

Elise DINNAT responsable VOIE PRO  
974@se-unsa.org  
Tel : 06.92.63.36.91

**N° 8 Aout 2023 - Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)**

***Nous vous souhaitons une belle reprise : des réformes, le pacte, le socle, un changement de ministre... L'année commence sur des chapeaux de roues ! Pas de panique, nous lé là avec le SE-UNSA !***

### **Les correspondants – qui fait quoi ?**

Nous avons besoin de relais dans les établissements :

- Pour faire l'affichage SE UNSA
- Pour monter une liste au CA
- Pour les réunions d'informations (seul, à plusieurs, ou juste pour signaler la réunion et on s'occupe de tout !)
- Pour transmettre nos coordonnées aux collègues

Certains sont déjà dans cette mission depuis longtemmmmmmps (merci, merci merci !!), d'autres ont changé d'établissement (pensez à nous le signaler !) et si des collègues veulent se positionner, pas de souci, faites-nous le savoir ([974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)).

A la rentrée, 1 journée sera bloquée **le 1<sup>er</sup> septembre** dans l'ouest pour la distribution des kits de rentrée (avec des goodies surprise !). Inscrivez vous en cliquant sur le lien (cela vous donne droit à une journée d'absence pour formation syndicale).

**ATTENTION** : offre réservée aux CORRESPONDANTS uniquement. (pour tous les autres, pas d'inquiétude, on vous a préparé un plan de formations aux petits oignons !)

**N'oubliez pas de déposer votre autorisation AVANT le 1<sup>er</sup> AOUT car il faut 1 mois de délais ! Vous pouvez l'envoyer par mail à votre établissement.**

[Je m'inscris pour récupérer mon KIT CORRESPONDANT](#)

**La réforme de la voie PRO : il en reste quoi pour la rentrée ?**

Pour l'instant, 2 textes sont parus au BO du 25 mai 2023 :

- Celui de la 5eme « découverte des métiers »
- Celui du bureau des entreprises (voir le flash de juin)

Un autre est paru au BO n° 29 du 20 juillet 2023 :

- Celui du parcours *Tous droits ouverts*

Ce dispositif doit permettre aux élèves de moins de 18 ans sans solution de poursuite d'études ou de redoublement, de rester inscrits dans notre établissement jusqu'en décembre afin de pouvoir préparer et murir son projet tout en percevant les aides sociales (bourses et autres). Ce parcours s'appelle le *PAFI Tous droits ouverts* (parcours aménagés de formation initiale). Un autre dispositif, Ambition Emploi, devrait aussi voir le jour et concernera les titulaires du BAC ou CAP (texte non encore paru).

### [Ce que pense le SE du dispositif Ambition Emploi](#)

## Le pacte

Grâce aux propositions du SE et au maintien de la pression, on ne parle plus de RCD (remplacement de courte durée) obligatoire pour déclencher les autres missions. Pour le SE UNSA il est important que ce dispositif s'applique sur la base du volontariat sur le choix des missions. Le texte est paru pour une application en septembre.

### [Je lis l'arrêté fixant les nouvelles missions](#)

## Le socle

Comme prévu, la prime d'attractivité a été augmentée. On vous dit tout sur son montant.

**RAPPEL** : elle ne concerne que les échelons de 1 à 9.

### [Quel montant pour la prime d'attractivité ?](#)

## Quoi qu'il fait mon syndicat ?

*« Vacances » ne rime pas avec insouciance pour les responsables entrée métier ! Nous étions tous sur le pont pour les affectations des stagiaires ici et dans l'Hexagone. Les contractuels justifiant de 1 an et demi d'ancienneté sont restés dans l'académie. Pour les autres, malgré des situations familiales lourdes, c'est le départ pour d'autres académies. Les militants des autres départements ont été présents pour les accompagner au mieux.*